

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 271

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 17

Supprimer les alinéas 13 et 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'ajout par le Sénat d'un état des lieux de l'industrie du médicament dans le rapport d'activité du CEPS, dont ce n'est pourtant pas le rôle.